

Recherche et Choroidéramie

Vaincre un trouble héréditaire rare qui cause la perte progressive de la vue

2016

- Une grande année pour l'avancement de la Recherche !
- De sérieuses raisons de lui donner les moyens d'y arriver...

- La choroïdérémie est une maladie génétique dégénérative de l'œil
- Elle évolue progressivement dès l'enfance ou l'adolescence, avec un rétrécissement du champ visuel *périphérique* et peut aboutir à une cécité totale entre 50 et 60 ans



- Elle est due à une altération (mutation) du gène *CHM1*. C'est une maladie dite récessive, liée au chromosome X. Elle concerne les hommes.

Il n'existe pas de traitement permettant de guérir de la choroïdérémie...

Plusieurs pistes thérapeutiques font l'objet de nombreux travaux dans le monde :

- **La thérapie génique**
- Les rétines artificielles
- La greffe de cellules rétiniennes
- Des traitements médicamenteux

La piste de la thérapie génique est aujourd'hui la plus prometteuse !

- La recherche entre enfin dans la **phase décisive de tests** de sûreté qui permettra de valider les recherches « *in vitro* ». Cette phase devrait durer un an.
- Si elle valide le « vecteur » retenu, elle ouvrira **directement** la voie aux **premiers protocoles sur les personnes**.

Ce projet thérapeutique nécessite un financement :

- . Le vecteur lot toxicologique : 560 000€ ou 2 800€ x 200 personnes
- . Les tests de sureté (toxicologie et biodistribution) obligatoires
280 000€ ou 1 400€ x 200 personnes
- . Les frais constitutifs du dossier d'agrément et de suivi
50 000€ ou 250€ x 200 personnes
- . Le vecteur clinique : 1 000 000€ ou 5 000€ x 200 personnes

Soit un budget global de : 1 890 000€

France Choroideremie finance le développement de partenariats dans la recherche, en particulier avec le **Professeur Christian HAMEL** et son équipe, de l'Institut des Neurosciences de Montpellier (Inserm U1051). *C'est lui qui porte aujourd'hui de réels espoirs à court terme.*



Nous contacter, vous informer, nous aider

France Choroideremie
4 rue du Rivayral, Cambous
34725 Saint André de Sangonis
www.france-choroideremie.org
Mail : france.choroideremie@gmail.com

Association conduisant des activités d'intérêt général, France Choroideremie est habilitée délivrer **des reçus fiscaux donnant lieu à des réductions d'impôts.**

Vous êtes un particulier : votre don vous donne droit à une **réduction d'impôt égale à 66%** du montant du don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Si vous faites un don de 100€, vous pouvez déduire 66€ de votre impôt sur le revenu. Votre don vous revient à 34€ seulement.

Vous êtes une entreprise : votre don ouvre droit à une **réduction d'impôt égale à 60%** de son montant dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Si votre entreprise fait un don de 1000€, vous pouvez déduire 600€ de votre impôt sur les sociétés. Le don revient à 400€ seulement. 5